

## PROCEDURE DE RESERVATION DES REPAS

### FROIDS

→ **MODALITES DE RESERVATION** : + 10 ouvrés de la date de sortie. La fiche de réservation dûment remplie doit être transmise à : [restauration@mairie-saintpaul.fr](mailto:restauration@mairie-saintpaul.fr) ; Copie à : [jessica.naze@mairie-saintpaul.fr](mailto:jessica.naze@mairie-saintpaul.fr)

### COMPOSITION ET LIVRAISON DU REPAS FROID



→ **Sortie sur commune (sauf Maïdo et environs)** : les repas seront livrés sur site à partir de 11h30 selon le planning des chauffeurs et seront composés de sandwiches, eau, jus de fruit, gâteau, fruit et serviette.

→ **Hors commune (incluant Maïdo et environs)** : les repas seront livrés sur l'école le matin et seront composés d'une coupelle de pâté et de pain (ou saladière), eau, jus de fruit, gâteau, fruit, couverts et serviette.



**LES REGIMES ALIMENTAIRES ET LES ALLERGIES NE SONT PAS PRIS EN COMPTE**

si HORS DELAIS POUR LA RESERVATION	! → une gestion différenciée serait proposée
à - de 10 jours ouvrés de la date de la sortie	→ le repas serait composé d'une coupelle de pâté ou saladière, d'eau, d'une brique de jus, d'un gâteau et d'un fruit et couverts, serviette. → De plus, il serait impossible de fournir du pain

→ **MODALITES DE MODIFICATION** DELAIS DE MODIFICATION REQUIS : + 7 jours ouvrés de la date de la sortie.

si MODIFICATION HORS DELAIS concernant les quantités pour une sortie sur commune	! → les sandwiches sont déjà pris en compte, mais le complément sera composé d'une coupelle de pâté (ou saladière)
à - 7 jours ouvrés de la date de la sortie	→ les repas supplémentaires seraient composés d'une coupelle de pâté ou saladière, d'eau, d'une brique de jus, d'un gâteau, d'un fruit et couverts, serviette → De plus, il serait impossible de fournir du pain.

si MODIFICATION HORS DELAIS concernant une sortie hors commune	! → une gestion différenciée serait proposée
à - 7 jours ouvrés de la date de la sortie	→ le repas serait composé d'une coupelle de pâté ou saladière, d'eau, d'une brique de jus, d'un gâteau et d'un fruit et couverts, serviette. → De plus, il serait impossible de fournir du pain

si MODIFICATION DANS LES DELAIS mais c'est le lieu qui change : la sortie est localisée hors commune	! → une gestion différenciée serait proposée
à + 7 jours ouvrés de la date de la sortie	→ le repas serait composé d'une coupelle de pâté et pain ou saladière, d'eau, d'une brique de jus, d'un gâteau et d'un fruit et couverts, serviette.

→ **MODALITES D'ANNULATION** DELAIS D'ANNULATION REQUIS : + 5 jours ouvrés de la date de la sortie.

L'annulation devra être notifiée à : [restauration@mairie-saintpaul.fr](mailto:restauration@mairie-saintpaul.fr) ; Copie à : [jessica.naze@mairie-saintpaul.fr](mailto:jessica.naze@mairie-saintpaul.fr)

si HORS DELAIS POUR L'ANNULATION DE LA SORTIE	! → une gestion différenciée serait proposée
à - de 5 jours ouvrés de la sortie	→ le repas froid prévu pour la sortie serait alors livré sur l'école.

**CONTACTS EN CAS D'URGENCE :**

- Mme Jessica NAZE au 0262 70 28 47
- Mme Cathy LENCLUME au 0692 67 05 57
- concernant une problématique de livraison le Jour J, M. Pascal NOEL au 0693 92 79 58